

La Minerve

JOURNAL POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE, COMMERCIAL ET D'ANNONCES

VOL. XXXVI.

MONTREAL, BAS-CANADA, JEUDI MATIN 17 SEPTEMBRE 1863.

No. 4.

LA COMPAGNIE DE L'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU DE MONTREAL

CETTE Compagnie continue d'assurer les Bâtimens, Usines, Magasins, etc. à UNE PRÉMIÈRE ANNUELLE DE CENT LOUIS pour TROIS ANS.

COMPAGNIE DE L'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU DE LA CITE DE MONTREAL

CETTE Compagnie populaire et bien patronnée continue d'assurer les Bâtimens, Usines, Magasins, etc. à UNE PRÉMIÈRE ANNUELLE DE CENT LOUIS pour TROIS ANS.

ÉCOLE MODELE SPECIALE DE MONTREAL

La réouverture de cette ÉCOLE aura lieu LE JEDI, le 24 courant, à NEUF heures A. M. Dans cette institution on donne un cours complet des langues anglaise et française et une bonne éducation commerciale et un excellent cours de mathématiques. Les prix sont extrêmement réduits.

WILSON & COUILLARD

130, RUE ST PAUL, VENDENT par assortiment complet varié de FERROUSIÈRES, Articles pour fabricier les voitures, pour SELLERIES à des prix réduits.

CHEMIN DE FER GRAND TRONC

ON pourra se procurer des BILLETS d'ALLER ET RETOUR au PRIX d'UN SEUL PASSAGE, et pour les stations entre Kingston, Québec et Montréal, pour MONTREAL et RETOUR, Samedi, le 12 Septembre, Lundi, le 14, et les jours suivants.

MAILLÉ ROYALE DE LA LIGNE GRANDE EXHIBITION

ON pourra se procurer des BILLETS d'ALLER ET RETOUR au PRIX d'UN SEUL PASSAGE, et pour les stations entre Kingston, Québec et Montréal, pour MONTREAL et RETOUR, Samedi, le 12 Septembre, Lundi, le 14, et les jours suivants.

MALLE ROYALE DE LA LIGNE GRANDE EXHIBITION

ON pourra se procurer des BILLETS d'ALLER ET RETOUR au PRIX d'UN SEUL PASSAGE, et pour les stations entre Kingston, Québec et Montréal, pour MONTREAL et RETOUR, Samedi, le 12 Septembre, Lundi, le 14, et les jours suivants.

LA PARTIE DE TIR MONTREAL

CETTE LIGNE DONNERA DES BILLETS de Retour pour le Prix d'un seul Passage.

MAILLÉ ROYALE DE LA LIGNE GRANDE EXHIBITION

ON pourra se procurer des BILLETS d'ALLER ET RETOUR au PRIX d'UN SEUL PASSAGE, et pour les stations entre Kingston, Québec et Montréal, pour MONTREAL et RETOUR, Samedi, le 12 Septembre, Lundi, le 14, et les jours suivants.

TEINTURES DE TOUTES COULEURS pour les Familles.

Non foncé, clair, foncé, clair, etc.

UNE ÉCONOMIE DE 80 POUR CENT.

Pour TRENTE SOUS on peut teindre autant d'effets que pour cinq fois autant d'argent.

EXPOSITION ANNUELLE !!

LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE ET D'HORTICULTURE DE MONTREAL

EXPOSITION ANNUELLE QUI AURA LIEU MARDI, MERCREDI ET JEUDI, LES 15, 16 & 17 Septembre prochain

Le Jardinier demande

COURSE AU TROT UNION COURSE DE LONGUEUIL

Vendredi 18 courant

CORPORATION DE MONTREAL

DEPARTEMENT DE LAQUEDEUC

LA CONSTRUCTION ET L'ERECTION

Nouvel Appareil à pomper l'eau pour l'Aqueduc

DISTRICT DE MONTREAL

Jeu de vingt-quatre Septembre courant

AVIS PUBLIC

BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

LA PAROISSE DE MONTREAL

Village St. Henri, 4 Septembre 1863.

AVIS PUBLIC

LA BANQUE JACQUES-CARTIER

ARGENT A PRETER BILLET NEGOCIABLE SUR PRIETE

LA LISTE ELECTORALE de la dite Municipalité.

A VENDRE DE GRÉ A GRÉ.

Jardinier demande

TUNIQUE MILITAIRES.

M. BRAUDY, Marchand-Tailleur, de la rue St. Laurent, à quelques pas de la rue Craig, vient de faire l'achat d'un certain nombre de TUNIQUE MILITAIRES exécutées d'après les derniers ordres.

THESE NOUVEAUX.

RECUS directement de Chiquar les Navires "Great Britain" et "Trebizon"

JAMBONS LARD & C.

WHISKY BRLENDE

CHAMPAGNE.

Harengs fumés

MOBUE DECOSSE

Beurre de Laiterie.

GRAPPES DE RAISIN

EAU-DE-VIE!

DEBENTURES DU HAVRE.

PHROMAGE ANGLAIS!

DR. C. F. F. TRESTLER, DENTISTE CANADIEN-FRANÇAIS

DILIGENCE

LA BANQUE JACQUES-CARTIER

ARGENT A PRETER BILLET NEGOCIABLE SUR PRIETE

LA LISTE ELECTORALE de la dite Municipalité.

A VENDRE DE GRÉ A GRÉ.

Jardinier demande

THESE NOUVEAUX.

RECUS directement de Chiquar les Navires "Great Britain" et "Trebizon"

JAMBONS LARD & C.

WHISKY BRLENDE

CHAMPAGNE.

Harengs fumés

MOBUE DECOSSE

Beurre de Laiterie.

GRAPPES DE RAISIN

EAU-DE-VIE!

DEBENTURES DU HAVRE.

PHROMAGE ANGLAIS!

DR. C. F. F. TRESTLER, DENTISTE CANADIEN-FRANÇAIS

DILIGENCE

LA BANQUE JACQUES-CARTIER

ARGENT A PRETER BILLET NEGOCIABLE SUR PRIETE

LA LISTE ELECTORALE de la dite Municipalité.

A VENDRE DE GRÉ A GRÉ.

Jardinier demande

VENTE PAR AUTORITE DE JUSTICE.

Mardi, le Vingt-Neuf Septembre courant,

JAMBONS LARD & C.

WHISKY BRLENDE

CHAMPAGNE.

Harengs fumés

MOBUE DECOSSE

Beurre de Laiterie.

GRAPPES DE RAISIN

EAU-DE-VIE!

DEBENTURES DU HAVRE.

PHROMAGE ANGLAIS!

DR. C. F. F. TRESTLER, DENTISTE CANADIEN-FRANÇAIS

DILIGENCE

LA BANQUE JACQUES-CARTIER

ARGENT A PRETER BILLET NEGOCIABLE SUR PRIETE

LA LISTE ELECTORALE de la dite Municipalité.

A VENDRE DE GRÉ A GRÉ.

Jardinier demande

MM. J. FOURNIER & CIE

"BURNSIDE"

FAUSSET HYDRAULIQUE

CHAMIN DE FER

GRAND TRONC.

EXPOSITION PROVINCIALE HAUT-CANADA 1863

CHAMIN DE FER

GRAND TRONC.

EXPOSITION PROVINCIALE HAUT-CANADA 1863

CHAMIN DE FER

GRAND TRONC.

EXPOSITION PROVINCIALE HAUT-CANADA 1863

CHAMIN DE FER

GRAND TRONC.

EXPOSITION PROVINCIALE HAUT-CANADA 1863

CHAMIN DE FER

GRAND TRONC.

EXPOSITION PROVINCIALE HAUT-CANADA 1863

CHAMIN DE FER

GRAND TRONC.

EXPOSITION PROVINCIALE HAUT-CANADA 1863

CHAMIN DE FER

GRAND TRONC.

Voici le discours prononcé dans la Chambre d'Assemblée par M. Bellerose sur le bill de milice, le 11 courant.

"L'honorable membre commença par remercier l'Hon. Premier des paroles flatteuses qu'il lui avait adressées au sujet de la manière dont il (M. Bellerose) s'était acquitté de ses devoirs dans le poste qu'il occupait récemment, poste qu'il avait mis en rapport avec la force volontaire active du Canada.

En reconnaissance de la sincérité de l'Hon. membre, il (M. Bellerose) croyait devoir motiver franchement le vote qu'il se proposait de donner au sujet de l'importante question qui occupait la chambre. Il y avait vraiment lieu d'être surpris de voir un gouvernement, qui se vantait d'être par excellence un gouvernement économique, essayer de faire passer un bill semblable à celui qui a été soumis à cette honorable chambre il n'y a que quelques jours. Ce n'est pas à l'octroi requis pour les dépenses qu'il s'oppose, mais c'est le mode d'application qu'il blâme. On trouvera peut-être étrange qu'un jeune homme comme lui exprime une opinion à ce sujet; mais la question est importante et une jeune membre a des devoirs aussi importants à remplir vis-à-vis de ses électeurs qu'en ont les membres expérimentés dans les affaires parlementaires. (Ecoutez, écoutez!) Après un mûr examen des deux bills il est convaincu que la somme de sûreté et de protection qui en résultera ne sera pas proportionnée aux dépenses qu'ils ont entraînées.

L'hon. membre fit remarquer que les accoutrements de 35,000 volontaires coûteraient au moins \$120,000 par année, tandis que les dépenses pour les majors de brigade et l'instruction militaire seraient de \$150,000 à \$180,000. On se propose de demander pour la milice \$100,000, formant un total de \$400,000, \$300,000 devant être destinées aux volontaires. Maintenant, si le gouvernement désire réellement rendre la milice effective, il consultera à Son Excellence de faire exécuter les 50,000 hommes de la milice sédentaire, et d'après le bill projeté, ces hommes ne devront rien recevoir pour le temps qu'ils consacreront à l'exercice. Maintenez, au lieu de 35,000 volontaires, que l'on sait insuffisants, comme seul moyen de défense, ne vaudrait-il pas mieux fournir l'instruction militaire à 50,000 militaires durant douze jours chaque année et les payer pour le temps qu'ils perdent ainsi? Les \$300,000 retranchés de la somme destinée aux volontaires défrayeraient les dépenses de 50,000, organisés d'après un système uniforme. Ces 50,000 militaires constitueraient une force beaucoup plus effective que 150,000 volontaires. (Ecoutez, écoutez!) L'hon. premier ministre n'admet-il pas qu'avec le principe volontaire nous ne verrons jamais une discipline satisfaisante dans notre milice, rien de cette subordination militaire nécessaire à une armée? Des hommes qui sont assez indépendants de leurs officiers pour leur désobéir et les mépriser à l'exercice n'en feraient pas plus de cas sur un champ de bataille. (Ecoutez, écoutez!)

"Ce ne serait pas la même chose avec une milice organisée. Le système qu'il (M. Bellerose) proposait mettrait à la disposition de Son Excellence une force beaucoup plus effective. De plus, s'il devient nécessaire de payer les 50,000 hommes de milice active pour six jours d'exercice, notre dépense pour notre défense serait d'environ \$600,000 par année. Maintenant, si l'on ne fait que payer pour le plus de profit possible? Le coût d'un bataillon de 700 ou 800 hommes de l'armée anglaise est d'environ £40,000 à £45,000 par année. Pourquoi n'organiserions-nous pas 3 ou 4 bataillons, pourquoi n'aurions-nous pas une petite armée parfaitement disciplinée? Cette organisation régulière ne coûterait pas plus qu'une armée volontaire de 35,000 hommes et serait plus effective. De fait, elle coûterait moins que la force volontaire que l'hon. Premier admettait être insuffisante pour défendre le pays. C'est pourquoi, il s'opposait au bill projeté. Il avait pour lui les meilleures autorités militaires. Un militaire d'expérience le général Napier avait dit qu'il comptait plus sur 5,000 réguliers que sur 50,000 volontaires.

"L'hon. J. S. McDonald.—Le général n'avait pas vu nos volontaires lorsqu'il exprime cette idée.

"M. Bellerose.—Si ce grand capitaine les eût vus il aurait probablement dit 100,000 au lieu de 50,000. (Ecoutez, écoutez, rires). Il (M. Bellerose) n'entend pas diminuer le mérite des volontaires dont il fait lui-même partie, mais c'est précisément cette expérience qui lui a démontré l'inefficacité du système volontaire pour discipliner notre milice."

(Séance du soir.)

M. Bellerose, reprenant son discours, dit que c'était étrange de voir l'Hon. Premier proposer \$300,000

pour l'instruction militaire à 50,000 militaires durant douze jours chaque année et les payer pour le temps qu'ils perdent ainsi? Les \$300,000 retranchés de la somme destinée aux volontaires défrayeraient les dépenses de 50,000, organisés d'après un système uniforme. Ces 50,000 militaires constitueraient une force beaucoup plus effective que 150,000 volontaires. (Ecoutez, écoutez!)

"Ce ne serait pas la même chose avec une milice organisée. Le système qu'il (M. Bellerose) proposait mettrait à la disposition de Son Excellence une force beaucoup plus effective. De plus, s'il devient nécessaire de payer les 50,000 hommes de milice active pour six jours d'exercice, notre dépense pour notre défense serait d'environ \$600,000 par année. Maintenant, si l'on ne fait que payer pour le plus de profit possible? Le coût d'un bataillon de 700 ou 800 hommes de l'armée anglaise est d'environ £40,000 à £45,000 par année. Pourquoi n'organiserions-nous pas 3 ou 4 bataillons, pourquoi n'aurions-nous pas une petite armée parfaitement disciplinée? Cette organisation régulière ne coûterait pas plus qu'une armée volontaire de 35,000 hommes et serait plus effective. De fait, elle coûterait moins que la force volontaire que l'hon. Premier admettait être insuffisante pour défendre le pays. C'est pourquoi, il s'opposait au bill projeté. Il avait pour lui les meilleures autorités militaires. Un militaire d'expérience le général Napier avait dit qu'il comptait plus sur 5,000 réguliers que sur 50,000 volontaires.

"L'hon. J. S. McDonald.—Le général n'avait pas vu nos volontaires lorsqu'il exprime cette idée.

"M. Bellerose.—Si ce grand capitaine les eût vus il aurait probablement dit 100,000 au lieu de 50,000. (Ecoutez, écoutez, rires). Il (M. Bellerose) n'entend pas diminuer le mérite des volontaires dont il fait lui-même partie, mais c'est précisément cette expérience qui lui a démontré l'inefficacité du système volontaire pour discipliner notre milice."

(Séance du soir.)

M. Bellerose, reprenant son discours, dit que c'était étrange de voir l'Hon. Premier proposer \$300,000

pour l'instruction militaire à 50,000 militaires durant douze jours chaque année et les payer pour le temps qu'ils perdent ainsi? Les \$300,000 retranchés de la somme destinée aux volontaires défrayeraient les dépenses de 50,000, organisés d'après un système uniforme. Ces 50,000 militaires constitueraient une force beaucoup plus effective que 150,000 volontaires. (Ecoutez, écoutez!)

"Ce ne serait pas la même chose avec une milice organisée. Le système qu'il (M. Bellerose) proposait mettrait à la disposition de Son Excellence une force beaucoup plus effective. De plus, s'il devient nécessaire de payer les 50,000 hommes de milice active pour six jours d'exercice, notre dépense pour notre défense serait d'environ \$600,000 par année. Maintenant, si l'on ne fait que payer pour le plus de profit possible? Le coût d'un bataillon de 700 ou 800 hommes de l'armée anglaise est d'environ £40,000 à £45,000 par année. Pourquoi n'organiserions-nous pas 3 ou 4 bataillons, pourquoi n'aurions-nous pas une petite armée parfaitement disciplinée? Cette organisation régulière ne coûterait pas plus qu'une armée volontaire de 35,000 hommes et serait plus effective. De fait, elle coûterait moins que la force volontaire que l'hon. Premier admettait être insuffisante pour défendre le pays. C'est pourquoi, il s'opposait au bill projeté. Il avait pour lui les meilleures autorités militaires. Un militaire d'expérience le général Napier avait dit qu'il comptait plus sur 5,000 réguliers que sur 50,000 volontaires.

"L'hon. J. S. McDonald.—Le général n'avait pas vu nos volontaires lorsqu'il exprime cette idée.

"M. Bellerose.—Si ce grand capitaine les eût vus il aurait probablement dit 100,000 au lieu de 50,000. (Ecoutez, écoutez, rires). Il (M. Bellerose) n'entend pas diminuer le mérite des volontaires dont il fait lui-même partie, mais c'est précisément cette expérience qui lui a démontré l'inefficacité du système volontaire pour discipliner notre milice."

(Séance du soir.)

M. Bellerose, reprenant son discours, dit que c'était étrange de voir l'Hon. Premier proposer \$300,000

pour l'instruction militaire à 50,000 militaires durant douze jours chaque année et les payer pour le temps qu'ils perdent ainsi? Les \$300,000 retranchés de la somme destinée aux volontaires défrayeraient les dépenses de 50,000, organisés d'après un système uniforme. Ces 50,000 militaires constitueraient une force beaucoup plus effective que 150,000 volontaires. (Ecoutez, écoutez!)

"Ce ne serait pas la même chose avec une milice organisée. Le système qu'il (M. Bellerose) proposait mettrait à la disposition de Son Excellence une force beaucoup plus effective. De plus, s'il devient nécessaire de payer les 50,000 hommes de milice active pour six jours d'exercice, notre dépense pour notre défense serait d'environ \$600,000 par année. Maintenant, si l'on ne fait que payer pour le plus de profit possible? Le coût d'un bataillon de 700 ou 800 hommes de l'armée anglaise est d'environ £40,000 à £45,000 par année. Pourquoi n'organiserions-nous pas 3 ou 4 bataillons, pourquoi n'aurions-nous pas une petite armée parfaitement disciplinée? Cette organisation régulière ne coûterait pas plus qu'une armée volontaire de 35,000 hommes et serait plus effective. De fait, elle coûterait moins que la force volontaire que l'hon. Premier admettait être insuffisante pour défendre le pays. C'est pourquoi, il s'opposait au bill projeté. Il avait pour lui les meilleures autorités militaires. Un militaire d'expérience le général Napier avait dit qu'il comptait plus sur 5,000 réguliers que sur 50,000 volontaires.

pour les volontaires, qu'il considérait comme un fiasco, et seulement \$100,000 pour la milice, sur laquelle il comptait le plus pour la dépense du pays.

pour créer des corps de volontaires et de miliciens? Et l'on sait, à n'en point douter, que s'ils se montent aujourd'hui plus traitables et plus loyalistes, c'est dans le seul but de garder le pouvoir.

qu'elle soit bonne ou mauvaise, à les mêmes droits et les mêmes devoirs. Si le meilleur des pouvoirs s'arroge le droit de faire une nomination préjudiciable à l'indépendance du parlement, pour se consolider et se maintenir, le plus corrompu et le plus dangereux pourra s'arroger le même droit, dans le même but.

L'EXPOSITION PROVINCIALE. L'Exposition Provinciale est ouverte depuis deux jours, et la foule n'a pas cessé un instant de parcourir et d'examiner attentivement les trois départements où sont étalés les plus beaux spécimens des produits agricoles, industriels et horticoles du pays.

Nous avons remarqué du chanvre et du lin d'une très-belle venue; une partie était broyée, et l'autre représentée en pieds. Ces spécimens sont une nouvelle preuve que le climat convient parfaitement à ces plantes, et que ceux qui voudront les cultiver pourront en retirer des profits considérables.

Exposition de la Maison J. Fournier & Co., 242, rue St. Paul. Nous ne saurions que trop attirer l'attention des nombreux visiteurs de l'Exposition de l'Industrie au Palais de Cristal, sur les objets exposés par Messieurs J. Fournier & Co.

J'aime à croire que votre bon foi a été surprise, ou qu'il y a eu erreur de nom. Tout le monde sait ici que la part rouge entend élever M. Douthe à la place de Shérif dans le cas où le Star Chamber ferait rapport contre l'occupant actuel.

LA MINERVE.

JEUDI MATIN, 17 SEPTEMBRE, 1863

Correspondance Parlementaire

DE "LA MINERVE."

Québec, 15 septembre.

Je m'empresse de réparer une légère erreur que j'ai commise l'autre jour. Vous n'avez pas oublié le choix malheureux qui a été fait par quelques uns de nos compatriotes, lors de l'élection du président du comité des bills privés.

La conduite tenue par M. Pâquet accuse MM. Dufresne, Coudé et Rémillard. Il comprendrait bien, lui, qu'il était lâche, pour un Canadien-Français de nommer président d'un comité important un homme totalement étranger à toutes notions de français.

Si M. Pâquet se laisse toujours guider, dans ces matières-là par M. Alexandre Dufresne, je crains bien que ce ne soit pas sa dernière faute. Le représentant d'Iberville peut avoir ses qualités, mais à coup sûr, il n'a pas cette largeur de vues qui prévient bien des écarts auxquels pousse souvent la passion politique.

M. Dessaulles devait être présent au Conseil, lorsque cette sentence est tombée de la bouche de M. Létellier: a-t-il songé à protester? Oh! non. M. Dessaulles n'a, lui non plus, ni principes, ni convictions! Ce qu'il veut, c'est que M. Dorion reste au pouvoir, pour exécuter les volontés et satisfaire aux besoins de ses amis.

D'ailleurs, est-ce que depuis un an et demi, les rouges n'ont pas agi sur toutes les questions, dans un intérêt mesquin de coterie? Après avoir excité, dans certaines classes de notre population, les préjugés les plus dangereux contre toute loi de milice; après avoir crié au pillage, à la conscription, à la boucherie, en 1862, ne viennent-ils pas d'affirmer en face du pays tout entier qu'ils veulent une organisation militaire coûteuse bien qu'inefficace? Ne sont-ils pas prêts à dépenser \$500,000

LES ROUGES FONT PEU NEUVE.

Les rouges sont en train de répudier, sans scrupules et sans vergogne, tous les articles de l'ancien programme démocratique. M. Létellier a déclaré, dans le Conseil, au nom du gouvernement, qu'il était absurde de vouloir empêcher les membres du parlement d'accepter un emploi sous la couronne, pendant la durée de leur mandat.

Ceux qui ont entendu les discours déclamatoires répétés durant des années par les démocrates, contre ce "système détestable" de nommer des mandataires du peuple à des charges publiques, ne doivent pas éprouver un médiocre étonnement. Cette absurdité, on a voulu l'implanter dans notre législation. On a crié à la corruption et à l'immoralité, parce que les ministres conservateurs refusaient de mettre en pratique cette idée essentiellement démocratique.

Eh bien! aussitôt qu'ils ont le pouvoir en mains, ces braves enfants du radicalisme républicain proclament sans hésiter que l'idée qu'ils ont tant de fois développée dans les froides régions de l'opposition, n'est ni plus ni moins qu'une absurdité. M. Pâquet n'était qu'un pauvre hâbleux sans foi et sans convictions, lorsqu'il stigmatisait dans son langage de tribun révolutionnaire, l'infâme coutume de placer des partisans politiques sur le banc judiciaire.

M. Dessaulles devait être présent au Conseil, lorsque cette sentence est tombée de la bouche de M. Létellier: a-t-il songé à protester? Oh! non. M. Dessaulles n'a, lui non plus, ni principes, ni convictions! Ce qu'il veut, c'est que M. Dorion reste au pouvoir, pour exécuter les volontés et satisfaire aux besoins de ses amis.

Dans ses correspondances, M. Dessaulles insinuant qu'après avoir placé tous les députés de la Chambre qui embarrassent le ministère, la démocratie se ferait bonne enfant, reviendrait à ses anciennes amours, et proposerait une loi pour assurer dans le futur l'indépendance du parlement.

M. Dessaulles soutient que le gouvernement a bien fait de placer M. Sicotte, pour porter un coup fatal à l'opposition. Si cette excuse est valable pour le ministère actuel, elle vaudra de même pour tout autre gouvernement imaginable. Car le premier devoir d'une autorité quelconque est de chercher à se consolider et à se maintenir. Si vous admettez dans une circonstance qu'elle peut le faire en recourant à des moyens illégitimes et immoraux, il faudra l'admettre aussi dans une autre occasion.

Comté de St. Hyacinthe.

M. Rémi Raymond de St. Hyacinthe a accepté la candidature au siège de ce comté, laissé vacant par la retraite de M. Sicotte.

Ce Monsieur n'a pas cru devoir refuser ses services à la cause du pays, qui, dans le temps critique que nous traversons compte sur le dévouement et le patriotisme de tous les bons citoyens.

Voici en quels termes le Courrier de St. Hyacinthe annonce la candidature de M. Raymond: "Ce n'est point sans un grand plaisir que nous annonçons aux électeurs du comté de St. Hyacinthe, la candidature de M. Rémi Raymond, marchand de la paroisse de St. Hyacinthe, et c'est avec un sentiment d'orgueil et de légitime espérance pour nous; car ce nom a été de tout temps l'objet de l'estime publique, et pas une seule tâche n'est venue ternir l'honnêteté et l'honneur de cet homme si universellement estimé. Le beau comté de St. Hyacinthe, en élisant, pourra se glorifier du choix de son représentant, certain que M. Raymond sera le premier à revendiquer les droits de notre race, à voter suivant sa conscience, dans l'intérêt de tous, à combattre les tendances anticonstitutionnelles des hommes qui nous gouvernent et à réclamer pour le Bas-Canada les privilèges qui lui appartiennent par les traités et la constitution et que l'on voudrait nous ravir. L'on ne verra point M. Raymond s'unir aux fanatiques partisans de M. Brown, ni soutenir les injustes prétentions de nos ennemis, ni favoriser le développement des idées clear-cut, ni donner de la force par un esprit de complaisance coupable et déplorable, à ceux qui sont prêts à nous anéantir pour peu que nous nous montrions faibles envers eux."

"M. Raymond se présente avec un caractère irréprochable, dévoué de tout cœur aux intérêts agricoles du pays, et comme le continuateur dans le comté des idées saines et libérales qui ont toujours prévalu. Depuis 1835, croyons-nous, et même avant, ce comté a envoyé en parlement des hommes intègres qui ont fait honneur à ceux qui les élaient; nous osons donc espérer que ferme de l'appui de ceux qui autrefois ont soutenu le Dr. Bouthillier et après M. M. Sicotte, le candidat que nous proposons rencontrera la sympathie de la grande majorité des électeurs."

"C'est en fait point par la corruption et le mensonge que nous nous flatons de faire élire M. Raymond; loin de nous de telles idées; non, nous ne voulons point faire un semblable injure au comté de St. Hyacinthe. C'est par la persuasion et une lutte honorable et digne, qu'une telle personnalité sera bannie, que nous entendons faire l'élection; de la part de M. Raymond pas un sou ne sera dépensé dans un but électoral; il veut donner l'exemple au Bas-Canada entier; et si avec cette ferme détermination il ne peut se faire élire, du moins la lutte de son côté aura été ce qu'elle devrait être et les amis dévoués du pays pourront se glorifier de leur défaite."

"Mais nous connaissons trop bien les dispositions du comté pour croire qu'un seul électeur serait susceptible de se laisser corrompre; nous faisons appel au dévouement des amis de la cause que nous défendons; nous nous adressons à leur sentiments patriotiques, nous comptons sur l'énergie de chacun, la victoire viendra couronner nos efforts et un amis de plus sera acquis à la cause nationale."

LA MINERVE.

JEUDI MATIN, 17 SEPTEMBRE, 1863

Correspondance Parlementaire

DE "LA MINERVE."

Québec, 15 septembre.

Je m'empresse de réparer une légère erreur que j'ai commise l'autre jour. Vous n'avez pas oublié le choix malheureux qui a été fait par quelques uns de nos compatriotes, lors de l'élection du président du comité des bills privés.

La conduite tenue par M. Pâquet accuse MM. Dufresne, Coudé et Rémillard. Il comprendrait bien, lui, qu'il était lâche, pour un Canadien-Français de nommer président d'un comité important un homme totalement étranger à toutes notions de français.

Si M. Pâquet se laisse toujours guider, dans ces matières-là par M. Alexandre Dufresne, je crains bien que ce ne soit pas sa dernière faute. Le représentant d'Iberville peut avoir ses qualités, mais à coup sûr, il n'a pas cette largeur de vues qui prévient bien des écarts auxquels pousse souvent la passion politique.

M. Dessaulles devait être présent au Conseil, lorsque cette sentence est tombée de la bouche de M. Létellier: a-t-il songé à protester? Oh! non. M. Dessaulles n'a, lui non plus, ni principes, ni convictions! Ce qu'il veut, c'est que M. Dorion reste au pouvoir, pour exécuter les volontés et satisfaire aux besoins de ses amis.

D'ailleurs, est-ce que depuis un an et demi, les rouges n'ont pas agi sur toutes les questions, dans un intérêt mesquin de coterie? Après avoir excité, dans certaines classes de notre population, les préjugés les plus dangereux contre toute loi de milice; après avoir crié au pillage, à la conscription, à la boucherie, en 1862, ne viennent-ils pas d'affirmer en face du pays tout entier qu'ils veulent une organisation militaire coûteuse bien qu'inefficace? Ne sont-ils pas prêts à dépenser \$500,000

LES ROUGES FONT PEU NEUVE.

Les rouges sont en train de répudier, sans scrupules et sans vergogne, tous les articles de l'ancien programme démocratique. M. Létellier a déclaré, dans le Conseil, au nom du gouvernement, qu'il était absurde de vouloir empêcher les membres du parlement d'accepter un emploi sous la couronne, pendant la durée de leur mandat.

Ceux qui ont entendu les discours déclamatoires répétés durant des années par les démocrates, contre ce "système détestable" de nommer des mandataires du peuple à des charges publiques, ne doivent pas éprouver un médiocre étonnement. Cette absurdité, on a voulu l'implanter dans notre législation. On a crié à la corruption et à l'immoralité, parce que les ministres conservateurs refusaient de mettre en pratique cette idée essentiellement démocratique.

Eh bien! aussitôt qu'ils ont le pouvoir en mains, ces braves enfants du radicalisme républicain proclament sans hésiter que l'idée qu'ils ont tant de fois développée dans les froides régions de l'opposition, n'est ni plus ni moins qu'une absurdité. M. Pâquet n'était qu'un pauvre hâbleux sans foi et sans convictions, lorsqu'il stigmatisait dans son langage de tribun révolutionnaire, l'infâme coutume de placer des partisans politiques sur le banc judiciaire.

M. Dessaulles devait être présent au Conseil, lorsque cette sentence est tombée de la bouche de M. Létellier: a-t-il songé à protester? Oh! non. M. Dessaulles n'a, lui non plus, ni principes, ni convictions! Ce qu'il veut, c'est que M. Dorion reste au pouvoir, pour exécuter les volontés et satisfaire aux besoins de ses amis.

Dans ses correspondances, M. Dessaulles insinuant qu'après avoir placé tous les députés de la Chambre qui embarrassent le ministère, la démocratie se ferait bonne enfant, reviendrait à ses anciennes amours, et proposerait une loi pour assurer dans le futur l'indépendance du parlement.

M. Dessaulles soutient que le gouvernement a bien fait de placer M. Sicotte, pour porter un coup fatal à l'opposition. Si cette excuse est valable pour le ministère actuel, elle vaudra de même pour tout autre gouvernement imaginable. Car le premier devoir d'une autorité quelconque est de chercher à se consolider et à se maintenir. Si vous admettez dans une circonstance qu'elle peut le faire en recourant à des moyens illégitimes et immoraux, il faudra l'admettre aussi dans une autre occasion.

Comté de St. Hyacinthe.

M. Rémi Raymond de St. Hyacinthe a accepté la candidature au siège de ce comté, laissé vacant par la retraite de M. Sicotte.

Ce Monsieur n'a pas cru devoir refuser ses services à la cause du pays, qui, dans le temps critique que nous traversons compte sur le dévouement et le patriotisme de tous les bons citoyens.

Voici en quels termes le Courrier de St. Hyacinthe annonce la candidature de M. Raymond: "Ce n'est point sans un grand plaisir que nous annonçons aux électeurs du comté de St. Hyacinthe, la candidature de M. Rémi Raymond, marchand de la paroisse de St. Hyacinthe, et c'est avec un sentiment d'orgueil et de légitime espérance pour nous; car ce nom a été de tout temps l'objet de l'estime publique, et pas une seule tâche n'est venue ternir l'honnêteté et l'honneur de cet homme si universellement estimé. Le beau comté de St. Hyacinthe, en élisant, pourra se glorifier du choix de son représentant, certain que M. Raymond sera le premier à revendiquer les droits de notre race, à voter suivant sa conscience, dans l'intérêt de tous, à combattre les tendances anticonstitutionnelles des hommes qui nous gouvernent et à réclamer pour le Bas-Canada les privilèges qui lui appartiennent par les traités et la constitution et que l'on voudrait nous ravir. L'on ne verra point M. Raymond s'unir aux fanatiques partisans de M. Brown, ni soutenir les injustes prétentions de nos ennemis, ni favoriser le développement des idées clear-cut, ni donner de la force par un esprit de complaisance coupable et déplorable, à ceux qui sont prêts à nous anéantir pour peu que nous nous montrions faibles envers eux."

"M. Raymond se présente avec un caractère irréprochable, dévoué de tout cœur aux intérêts agricoles du pays, et comme le continuateur dans le comté des idées saines et libérales qui ont toujours prévalu. Depuis 1835, croyons-nous, et même avant, ce comté a envoyé en parlement des hommes intègres qui ont fait honneur à ceux qui les élaient; nous osons donc espérer que ferme de l'appui de ceux qui autrefois ont soutenu le Dr. Bouthillier et après M. M. Sicotte, le candidat que nous proposons rencontrera la sympathie de la grande majorité des électeurs."

"C'est en fait point par la corruption et le mensonge que nous nous flatons de faire élire M. Raymond; loin de nous de telles idées; non, nous ne voulons point faire un semblable injure au comté de St. Hyacinthe. C'est par la persuasion et une lutte honorable et digne, qu'une telle personnalité sera bannie, que nous entendons faire l'élection; de la part de M. Raymond pas un sou ne sera dépensé dans un but électoral; il veut donner l'exemple au Bas-Canada entier; et si avec cette ferme détermination il ne peut se faire élire, du moins la lutte de son côté aura été ce qu'elle devrait être et les amis dévoués du pays pourront se glorifier de leur défaite."

"Mais nous connaissons trop bien les dispositions du comté pour croire qu'un seul électeur serait susceptible de se laisser corrompre; nous faisons appel au dévouement des amis de la cause que nous défendons; nous nous adressons à leur sentiments patriotiques, nous comptons sur l'énergie de chacun, la victoire viendra couronner nos efforts et un amis de plus sera acquis à la cause nationale."

LA MINERVE.

JEUDI MATIN, 17 SEPTEMBRE, 1863

Correspondance Parlementaire

DE "LA MINERVE."

Québec, 15 septembre.

Je m'empresse de réparer une légère erreur que j'ai commise l'autre jour. Vous n'avez pas oublié le choix malheureux qui a été fait par quelques uns de nos compatriotes, lors de l'élection du président du comité des bills privés.

La conduite tenue par M. Pâquet accuse MM. Dufresne, Coudé et Rémillard. Il comprendrait bien, lui, qu'il était lâche, pour un Canadien-Français de nommer président d'un comité important un homme totalement étranger à toutes notions de français.

Si M. Pâquet se laisse toujours guider, dans ces matières-là par M. Alexandre Dufresne, je crains bien que ce ne soit pas sa dernière faute. Le représentant d'Iberville peut avoir ses qualités, mais à coup sûr, il n'a pas cette largeur de vues qui prévient bien des écarts auxquels pousse souvent la passion politique.

M. Dessaulles devait être présent au Conseil, lorsque cette sentence est tombée de la bouche de M. Létellier: a-t-il songé à protester? Oh! non. M. Dessaulles n'a, lui non plus, ni principes, ni convictions! Ce qu'il veut, c'est que M. Dorion reste au pouvoir, pour exécuter les volontés et satisfaire aux besoins de ses amis.

D'ailleurs, est-ce que depuis un an et demi, les rouges n'ont pas agi sur toutes les questions, dans un intérêt mesquin de coterie? Après avoir excité, dans certaines classes de notre population, les préjugés les plus dangereux contre toute loi de milice; après avoir crié au pillage, à la conscription, à la boucherie, en 1862, ne viennent-ils pas d'affirmer en face du pays tout entier qu'ils veulent une organisation militaire coûteuse bien qu'inefficace? Ne sont-ils pas prêts à dépenser \$500,000

Medecines Anglaises Patentees

Patentees par lettres Royales de la Reine d'Angleterre, les gendres et des plus sages pour les maladies suivantes. Les medecines se font par le continent et dans tous les ports etrangers par le retour de la maille.

Cors et Oignons.

Guérison complete par RUDALL. Cet etablissement est la seule maison anglaise qui fournisse le continent et les pays étrangers de toutes les medecines patentees à 25 cent meilleur marche que les prix annoncés.

Dr. JOURDAIN, DENTISTE.

135, Rue Craig, au coin de la rue Cote, Montreal, 6 mai 1863.

DEPOT DE STATUES EN CIMENT PATENTE.

MM. G. BAGGERINI & CIE. ONT l'honneur d'annoncer aux Messieurs du Ciergé et au public en general qu'apres avoir

CHARLES CATELLI, Statuaire et Platrier.

35, RUE NOTRE-DAME-35 OFFRE ses meilleurs remerciements aux Messieurs du Ciergé, à ses amis et au public pour l'encouragement qu'il en a reçu depuis quelques années.

AVIS.

M. CHAS. CATELLI ayant eu que quelques semaines de travail, il ne résidait plus à Montréal, il prévient ses pratiques et le Public en general qu'il est toujours en cette ville, au même endroit, No. 25, RUE NOTRE-DAME, où il peut fonctionner sous les QUALITES de PLATRE, &c., qui lui seront confiés.

Aux Dames.

La Modiste de la Cour de la Reine d'Angleterre se trouve à Chapeau des plus recherchés faits des étoffes les plus riches suivant les dernières modes anglaises, six Robes élégantes en Soie ou en Satin, pour le matin, l'après-midi et le soir, en soie elles sont portées à la Cour, requérant seulement à ce que les corps soient pris d'après les directions imprimées et six des opérations les plus riches ou matelassés de marbre, le tout pour \$25, en une partie de \$10, de ces habillements empaquetés et envoyés avec soin pour la moitié ou un quart de la somme.

J. L. DEMERS

PHOTOGRAPHES A l'huile, à l'Aquerelle, &c., &c. AMBROTYPE, &c., 191 et 193, rue Dorchester

AUX SPORTSMEN.

Fusils qui ont obtenu les premiers prix en Angleterre, Fusils se chargent par la culasse, Muzzle Loaders, Carabines, Pistoles, Canons à Vent, &c., &c., par le fabricant.

CONCOURS PROVINCIAL AGRICOLE

Industriel pour 1863

AUX DEUX CANADAS

CITE DE MONTREAL, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi 15, 16, 17 et 18 Septembre.

DANS LE PALAIS DE CRYSTAL

Rue Ste. Catherine, et sur le terrain dans le voisinage immédiat, situé entre les rues Ste. Catherine et Ste. Rose.

Prix offerts \$10,000 à \$12,000

On peut se procurer des listes de prix et des blancs d'entrée, dans le département agricole, du Secrétaire de la Chambre d'Agriculture, No. 129, rue Craig, ou des Secrétaires des Sociétés d'Agriculture de Comtés.

Dans le département industriel

on pourra se procurer des listes de prix et des blancs d'entrée en s'adressant au Secrétaire de la Chambre des Arts et Manufactures, Institut des Artisans, Grande Rue St. Jacques, No. 20, 25, 30, 35, 40, 45, 50, 55, 60, 65, 70, 75, 80, 85, 90, 95, 100, 105, 110, 115, 120, 125, 130, 135, 140, 145, 150, 155, 160, 165, 170, 175, 180, 185, 190, 195, 200, 205, 210, 215, 220, 225, 230, 235, 240, 245, 250, 255, 260, 265, 270, 275, 280, 285, 290, 295, 300, 305, 310, 315, 320, 325, 330, 335, 340, 345, 350, 355, 360, 365, 370, 375, 380, 385, 390, 395, 400, 405, 410, 415, 420, 425, 430, 435, 440, 445, 450, 455, 460, 465, 470, 475, 480, 485, 490, 495, 500, 505, 510, 515, 520, 525, 530, 535, 540, 545, 550, 555, 560, 565, 570, 575, 580, 585, 590, 595, 600, 605, 610, 615, 620, 625, 630, 635, 640, 645, 650, 655, 660, 665, 670, 675, 680, 685, 690, 695, 700, 705, 710, 715, 720, 725, 730, 735, 740, 745, 750, 755, 760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795, 800, 805, 810, 815, 820, 825, 830, 835, 840, 845, 850, 855, 860, 865, 870, 875, 880, 885, 890, 895, 900, 905, 910, 915, 920, 925, 930, 935, 940, 945, 950, 955, 960, 965, 970, 975, 980, 985, 990, 995, 1000.

MONTREAL HOUSE,

129, RUE NOTRE-DAME.

Le soussigné informe ses amis et le public qu'il a ouvert la Maison ci-dessus, où il sera toujours prêt à leur donner toutes les accommodations possibles.

On y trouve, sous les LIQUEURS et les BRUVAGES de toutes descriptions et de la meilleure qualité.

SODA WATER tiré d'une fontaine d'argent sera trouvé un bon rafraichissement.

BIERE DE MONTREAL ainsi que les meilleures BIÈRES ANGLAISES servies constamment.

L'Établissement à LONGUEUIL continuera à être tenu sur le même pied et l'on pourra y trouver place pour un ou deux pensionnaires.

Pour satisfaire le public, le capit. Lespérance a généreusement consenti de faire voyager la magnifique vapour l'AGLE jusqu'à HUIT heures, les DIMANCHES SOIRS.

FRANK OWENS.

VINS DE LA CALIFORNIE,

De Porte, Muscat, Angelica, Rock, Dry Aliso, California Wine Ritters.

C. E. SEYMOUR, 224, Rue St. Paul, Seul Agent pour les Canadas des célèbres vendanges de

Kohler & Frohling,

Sainsevin, freres, HERCULE BERNARD, AVOCAT, BUREAU: 126 RUE NOTRE-DAME

Vis-à-vis le Palais de Justice, Montréal, 12 mai

TABLES DE BILLARD

DES PLUS GRANDES.

(Elles ont obtenu la première Médaille d'Or en 1850, mises à bord d'un vaisseau et envoyées dans aucune partie du monde pour \$80 chacune, avec billes, queues, planches de marbre, retables, etc., etc., et le tout complet, enroulé dans de fortes boîtes entourées de cercles en fer, qui sont faites pour l'envoi d'ordres reçus de pays étrangers.)

Ces magnifiques Tables de Billard de toute grandeur, sont manufacturées seulement par F. Powell & Cie, du plus bel usage d'Angleterre, avec tout soutien massif, avec fonds d'ardoise de 1 1/2 pouce d'épaisseur, avec les meilleurs coussins bas en caoutchouc, d'après les dernières améliorations, et qui ne peuvent être autrement affectés par les différents climats.

Ces coussins sont tellement visés dans la table tellement bon, qu'une bille frappée modérément, outre sept fois la longueur sans qu'elle ne saute, et la bille qui est envoyée le plus doucement possible ne varie aucunement. Les tables sont couvertes d'un magnifique drap vert ou d'un autre tissu de choix, et garnies de leurs propres moulins à Yo-kahire, établis spécialement pour la manufacture de ces tables, qui sont connues par les plus grands joueurs, comme la plus parfaite production du jour, et elles sont patronnées par les lites connues, les clubs de billard, les clubs de billard, et les principaux établissements de billard en Angleterre.

Tous les ordres venant de l'étranger sont immédiatement exécutés en envoyant le montant ou un billet d'échange de banque payable en Angleterre.

POWELL, SONS & Co., Billard & Bagatelle Table Makers, 67, Cambridge Street, South Belgravia, London, England.

MM. POWELL & Cie, ont à leur disposition de grandes tables de seconde main, égales aux autres, mais à des prix réduits, et ils les envoient aux prix suivants, avec accompagnement complet:

Les meilleures Tables de Billard et de Bagatelle complètes, 4 guineas chaque.

Tables de Billard et de Bagatelle complètes, 2 guineas.

Tables de Billard et de Bagatelle complètes, 1 guinée.

Tables de Billard et de Bagatelle complètes, 10/6.

Tables de Billard et de Bagatelle complètes, 8/6.

Tables de Billard et de Bagatelle complètes, 6/6.

Tables de Billard et de Bagatelle complètes, 4/6.

Tables de Billard et de Bagatelle complètes, 3/6.

Tables de Billard et de Bagatelle complètes, 2/6.

Tables de Billard et de Bagatelle complètes, 1/6.

Tables de Billard et de Bagatelle complètes, 10/12.

Tables de Billard et de Bagatelle complètes, 8/12.

Tables de Billard et de Bagatelle complètes, 6/12.

Tables de Billard et de Bagatelle complètes, 4/12.

Tables de Billard et de Bagatelle complètes, 3/12.

Tables de Billard et de Bagatelle complètes, 2/12.

Tables de Billard et de Bagatelle complètes, 1/12.

Tables de Billard et de Bagatelle complètes, 10/18.

Tables de Billard et de Bagatelle complètes, 8/18.

Tables de Billard et de Bagatelle complètes, 6/18.

Tables de Billard et de Bagatelle complètes, 4/18.

Tables de Billard et de Bagatelle complètes, 3/18.

Tables de Billard et de Bagatelle complètes, 2/18.

Tables de Billard et de Bagatelle complètes, 1/18.

Tables de Billard et de Bagatelle complètes, 10/24.

Tables de Billard et de Bagatelle complètes, 8/24.

Tables de Billard et de Bagatelle complètes, 6/24.

Tables de Billard et de Bagatelle complètes, 4/24.

Tables de Billard et de Bagatelle complètes, 3/24.

Tables de Billard et de Bagatelle complètes, 2/24.

Tables de Billard et de Bagatelle complètes, 1/24.

Tables de Billard et de Bagatelle complètes, 10/30.

Tables de Billard et de Bagatelle complètes, 8/30.

Tables de Billard et de Bagatelle complètes, 6/30.

Tables de Billard et de Bagatelle complètes, 4/30.

Tables de Billard et de Bagatelle complètes, 3/30.

Tables de Billard et de Bagatelle complètes, 2/30.

Tables de Billard et de Bagatelle complètes, 1/30.

Tables de Billard et de Bagatelle complètes, 10/36.

Tables de Billard et de Bagatelle complètes, 8/36.

Tables de Billard et de Bagatelle complètes, 6/36.

Tables de Billard et de Bagatelle complètes, 4/36.

Tables de Billard et de Bagatelle complètes, 3/36.

Tables de Billard et de Bagatelle complètes, 2/36.

Tables de Billard et de Bagatelle complètes, 1/36.

Tables de Billard et de Bagatelle complètes, 10/42.

Tables de Billard et de Bagatelle complètes, 8/42.

Tables de Billard et de Bagatelle complètes, 6/42.

Tables de Billard et de Bagatelle complètes, 4/42.

Tables de Billard et de Bagatelle complètes, 3/42.

Tables de Billard et de Bagatelle complètes, 2/42.

Tables de Billard et de Bagatelle complètes, 1/42.

Tables de Billard et de Bagatelle complètes, 10/48.

Tables de Billard et de Bagatelle complètes, 8/48.

Tables de Billard et de Bagatelle complètes, 6/48.

Tables de Billard et de Bagatelle complètes, 4/48.

Tables de Billard et de Bagatelle complètes, 3/48.

Tables de Billard et de Bagatelle complètes, 2/48.

Tables de Billard et de Bagatelle complètes, 1/48.

Tables de Billard et de Bagatelle complètes, 10/54.

Tables de Billard et de Bagatelle complètes, 8/54.

Tables de Billard et de Bagatelle complètes, 6/54.

Tables de Billard et de Bagatelle complètes, 4/54.

Tables de Billard et de Bagatelle complètes, 3/54.

Tables de Billard et de Bagatelle complètes, 2/54.

Tables de Billard et de Bagatelle complètes, 1/54.

Tables de Billard et de Bagatelle complètes, 10/60.

Tables de Billard et de Bagatelle complètes, 8/60.

Tables de Billard et de Bagatelle complètes, 6/60.

Tables de Billard et de Bagatelle complètes, 4/60.

Tables de Billard et de Bagatelle complètes, 3/60.

Tables de Billard et de Bagatelle complètes, 2/60.

Tables de Billard et de Bagatelle complètes, 1/60.

Tables de Billard et de Bagatelle complètes, 10/66.

Tables de Billard et de Bagatelle complètes, 8/66.

Tables de Billard et de Bagatelle complètes, 6/66.

Tables de Billard et de Bagatelle complètes, 4/66.

Tables de Billard et de Bagatelle complètes, 3/66.

Tables de Billard et de Bagatelle complètes, 2/66.

Tables de Billard et de Bagatelle complètes, 1/66.

Tables de Billard et de Bagatelle complètes, 10/72.

Tables de Billard et de Bagatelle complètes, 8/72.

Tables de Billard et de Bagatelle complètes, 6/72.

Tables de Billard et de Bagatelle complètes, 4/72.

Application au Parlement

LA COMPAGNIE DE PLACEMENT ET D'AGENCE DU BAS-CANADA (The Lower Canada Investment and Agency Company) de mandera au Parlement, à la prochaine Session, un acte d'incorporation.

Montreal, 9 juillet 1863. dm 121

Application au Parlement.

Beauharnois, 20 juillet 1863.

AVIS public est, par les présentes, donné que les Soussignés d'adresseront à la Législature de cette Province, à sa prochaine Session, pour faire incorporer le village de Beauharnois en ville, sous le nom de ville de Beauharnois.

TOUSS ROCHON, W. HENDERSON, W. CROSS, M. MARTIN, A. DE MARTIGNY, S. P. JAMES SMITH, OWAN YRICH, THOMAS LYNCH, CHARLES RAPIN, CHS G. DE MARTIGNY, S. P. dm 129

Application au Parlement

EST par le présent donné qu'il sera fait application durant la prochaine Session du Parlement Provincial, pour en obtenir un acte octroyant une charte pour un Chemin de Péage entre la rivière du St. Louis et la rivière du St. Charles, dans la paroisse de Ste. Cecile, district de Beauharnois.

PIERRE POULIN, T. LAROCQUE, J. B. C. ST. AMOUR, P. J. LEBOUC, D. B. PEASE, J. B. PEASE, ST. CHARLES, Ste. Cecile, 16 juillet 1863. dm 123

Mount Royal

CHAMBRES DE QUILLES ET BILLARD, No. 56, Rue Craig, Ouest, EN ARRIERE DE LA SALLE NORDHEIMER

Le Propriétaire informe respectueusement les habitants de Montréal que la place d'amusement ci-dessus est maintenant OUVERTE pour leur accommodation.

Aucune dépense n'a été épargnée pour mettre le Salon et les Chambres sur le premier pied et il suffit de les voir pour les apprécier à leur juste valeur.

H. LAMONTAGNE, PROPRIETAIRE, 130

DEMEMAGEMENT.

G. Reinhardt & Fils BRASSEURS, Sont rendus dans leur Nouvel Etablissement en haut de LA RUE DES ALLEMANDS, COTEAU BARRON. 8 sept. 240

EXCURSION DU MATIN

PAR LES RAPIDES DE LACHINE TOUS LES MATINS, (Pour un temps limité.) LE VAPEUR RICHELIEU, CAPT. D. BOURGEOIS, Laissera LACHINE à l'arrivée des Chars par tant de la Station Bonaventure, à SEPT heures. Prix du Passage pour les Chars et le Vapeur: 50 cents. Billets à la Station Bonaventure. 15 août. 130

ALPH. DESJARDINS,

AVOCAT, No. 52, Rue St. Gabriel, Montréal, 2 mai 1863. ak 95

NOUVELLE

COMPAGNIE DU GAZ DE LA CITE. AVIS EST PAR LES PRESENTS DONNE QU'UN DIVIDENDE SEMI-ANUEL DE QUATRE PAR CENT sur le Fond-Capital payé de cette Compagnie a été déclaré et sera payable le 1er SEPTEMBRE prochain. Le Livre de Transport sera fermé du 1er au 15 prochain, les deux jours inclusivement. Par ordre du Bureau, GEO. ROISSON, Secrétaire, Montréal 25 août 1863. m 141

AVIS.

Deux Superbas Terres à Vendre. CES TERRES sont situées à St. Mathias comté de Rouville, contenant chacune 100 arpents 4 1/2, elles sont des meilleures dans la province, bien bâties, dans un bon état de culture, bordées en devant par la rivière des Hurons, ayant un chemin de front à quatre extrémités ce qui permet de les diviser en quatre terres de 30 arpents ou en trois, au-dessus de 100 arpents chaque. Possession peut être donnée le 29 septembre prochain. Pour les conditions qui seront énoncées, on pourra s'adresser à P. BERTHARD & Co., N. P. P. à St. Mathias, St. Mathias, 3 sept. 1863. m 144

A VENDRE

UNE MAGNIFIQUE RESIDENCE A ST. SULPICE. SITUÉE ON offre en vente cette magnifique Propriété occupée pendant longues années par la famille de feu Amable Robillard et qui a servi d'hôtel ou se retirèrent les voyageurs qui passaient par les Stages de Québec à Montréal. La terre est dans un état parfait de culture; plusieurs arpents, à l'extrémité, sont garnis d'un magnifique bois. La maison qui est spacieuse est construite pour donner toutes commodités possibles ainsi que de nombreuses dépendances. Cette propriété qui se trouve sur la grande route, en face du boulevard St. Laurent, pourrait être convertie en Hôtel, Maison de Pension ou Résidence privée. Les conditions seront des plus faciles et on pourra les connaître, en s'adressant à M. JOS. GIBOUD, chef M. Gairnère & Cie, Négociants, rue St. Paul et à M. C. CHAPUT, Négociant. On désire vendre cette propriété avant le 1er octobre. 29 août 142

LARUE & COUBORN

ARCHITECTES ET MESUREURS, 35, Rue St. François-Xavier, Montréal 21 fév. 12 septembre dm 2

COMPAGNIE D'ASSURANCE ROYALE.

Capital..... DEUX MILLIONS STERLING ET UN GRAND FONDS D RESERVE.

DEPARTEMENT DU FEU. CETTE COMPAGNIE continue à ASSURER LES BATISSES ET AUTRES PROPRIETES de TOUS LES DESCRIPTIONS contre PERTES ou DOMMAGES par le FEU, aux conditions les plus favorables et aux taux les plus bas qui soient chargés par aucune des Compagnies anglaises. Toutes pertes raisonnables sont promptement réglées sans déduction ou décompte et sans réfaction en Angleterre. Le grand Capital et la direction judicieuse de cette Compagnie, offrent la plus grande sûreté aux assurés. Assurance charge pour police ou transport. DEPARTEMENT DE LA VIE. Les avantages suivants sont offerts par cette Compagnie aux personnes qui se proposent d'assurer leurs vies. Parfaite sécurité pour remplir fidèlement ses engagements envers les teneurs de police. Taux favorables de premium. Une grande réputation de prudence et de jugement et la plus grande libéralité dans la considération de toutes les questions qui concernent les intérêts des assurés. Participation de profits par l'assurance, se montant aux deux tiers du montant net. De forts bonus ont été déclarés en 1853, se montant à \$2 par cent, par année, sur la somme assurée, étant sur les âges de vingt à quarante, 30 par cent sur le premium. La prochaine division des profits aura lieu en 1860. On ne charge pas pour les avocats et les polices. Rémunération du Médecin payée par la Compagnie.

Pour Reference Médicale--W. E. SCOTT, M. D. H. L. ROUTH, Agent. Le Soussigné à l'honneur d'informer le public que son Bureau est dans la "Bâtisse la Royale avec celui de H. L. ROUTH, Noter, Agent. J. LEANDRE BRAULT, Assistant-Gerant, DEPARTEMENT FRANÇAIS, Montréal 15 juin

BUREAU D'INFORMATIONS

A été OUVERT au No. 7, RUE STE. HELENE, Montréal, où on donnera tous les renseignements quant aux TAUX DU FRUIT dans toutes les parties du Canada et des Etats de l'Est, Ouest et Nord, ainsi que toutes les informations concernant le Département du Frêt du Chemin de Fer du Grand Tronc. E. J. BRYDGES, Directeur-Général, Montréal 19 sept 1863.

LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER LEGRAND TRONC DU CANADA.

UN BUREAU D'INFORMATIONS A été OUVERT au No. 7, RUE STE. HELENE, Montréal, où on donnera tous les renseignements quant aux TAUX DU FRUIT dans toutes les parties du Canada et des Etats de l'Est, Ouest et Nord, ainsi que toutes les informations concernant le Département du Frêt du Chemin de Fer du Grand Tronc. E. J. BRYDGES, Directeur-Général, Montréal 19 sept 1863.

LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER LEGRAND TRONC DU CANADA.

UN BUREAU D'INFORMATIONS A été OUVERT au No. 7, RUE STE. HELENE, Montréal, où on donnera tous les renseignements quant aux TAUX DU FRUIT dans toutes les parties du Canada et des Etats de l'Est, Ouest et Nord, ainsi que toutes les informations concernant le Département du Frêt du Chemin de Fer du Grand Tronc. E. J. BRYDGES, Directeur-Général, Montréal 19 sept 1863.

LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER LEGRAND TRONC DU CANADA.

UN BUREAU D'INFORMATIONS A été OUVERT au No. 7, RUE STE. HELENE, Montréal, où on donnera tous les renseignements quant aux TAUX DU FRUIT dans toutes les parties du Canada et des Etats de l'Est, Ouest et Nord, ainsi que toutes les informations concernant le Département du Frêt du Chemin de Fer du Grand Tronc. E. J. BRYDGES, Directeur-Général, Montréal 19 sept 1863.

LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER LEGRAND TRONC DU CANADA.

UN BUREAU D'INFORMATIONS A été OUVERT au No. 7, RUE STE. HELENE, Montréal, où on donnera tous les renseignements quant aux TAUX DU FRUIT dans toutes les parties du Canada et des Etats de l'Est, Ouest et Nord, ainsi que toutes les informations concernant le Département du Frêt du Chemin de Fer du Grand Tronc. E